

**PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU –
PARC INDUSTRIEL DE BEAUHARNOIS**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 MISE EN CONTEXTE.....	4
2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET.....	5
3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	6
3.1 Marché potentiel.....	6
3.2 Situation concurrentielle.....	7
3.3 Contribution et aide financière	7
3.4 Caractérisation des sols.....	8
4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES	9
5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES	10
6 COÛT DU PROJET	11
7 FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS.....	12
8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS.....	13
9 CALENDRIER PROJETÉ	14
10 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL.....	15
CONCLUSION.....	16

INTRODUCTION

1 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet d'investissement
2 visant la construction d'une extension de son réseau de distribution afin de desservir
3 l'agrandissement d'un parc industriel important dans la municipalité de Beauharnois, en
4 Montérégie. Ce projet contribuera à la croissance économique de ce territoire et permettra à
5 d'éventuels clients de se raccorder au réseau de Gaz Métro.

6 Le coût du projet est évalué à 3,98 M\$, dont la totalité sera assumée par la Ville de
7 Beauharnois.

8 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (« la Régie »),
9 conformément à l'article 73 al. 1, par. 1° de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (« la Loi »), pour la
10 réalisation du projet d'extension de réseau (« le Projet »). En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du
11 *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, une
12 autorisation de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour acquérir, construire ou disposer des
13 immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le
14 coût est de 1,5 M\$ ou plus.

1 MISE EN CONTEXTE

1 Le Projet vise à desservir l'agrandissement du Parc industriel de Beauharnois. La Ville de
2 Beauharnois désire rendre accessible une grande partie de son parc industriel qui n'est pas
3 actuellement développé. Cette section du parc est maintenant traversée par la nouvelle section
4 de l'autoroute 30 et est accessible par une nouvelle bretelle d'autoroute. Les travaux civils
5 seront effectués à l'été 2015 par la Ville pour construire les rues et les services.

6 La première section du parc industriel, en bordure de la route 132, est déjà desservie par le gaz
7 naturel depuis 1983 avec une conduite de 168,3 mm de classe 400 kPa. Cette conduite n'est
8 pas suffisante pour desservir l'agrandissement d'un parc industriel de cette envergure, la
9 pression étant trop faible pour livrer un débit horaire adéquat aux clients potentiels du parc.
10 Gaz Métro doit donc installer une nouvelle conduite haute pression à partir de son réseau.

11 L'arrivée du gaz naturel dans cette section du Parc industriel de Beauharnois permettra de le
12 hisser au niveau de ses concurrents en ce qui a trait aux services offerts.

2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

- 1 Le Projet vise les objectifs suivants :
- 2 > desservir un nouveau territoire;
- 3 > permettre l'accès au gaz naturel à de futurs clients;
- 4 > favoriser la réduction des gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques; et
- 5 > proposer un tracé d'extension du réseau gazier minimisant les impacts économiques et
- 6 environnementaux.

3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

1 Le réseau de gaz naturel du secteur de Beauharnois a été construit durant les années 1983 et
2 1984. Une conduite d'alimentation de 273,1 mm de classe 2 400 kPa amène le gaz naturel
3 jusqu'à un poste de détente au sud de la ville. À partir de ce poste, diverses conduites de
4 classe 400 kPa distribuent le gaz naturel dans la ville.

5 La réalisation du Projet, estimé à 3,98 M\$, nécessitera l'installation de 7 981 mètres de
6 conduite, dont 1 221 mètres pour la conduite d'alimentation qui sera exploitée à une pression
7 de 2 400 kPa. Pour ce qui est des conduites de distribution, la pression sera réduite à 700 kPa
8 à la sortie du nouveau poste de détente.

9 Un plan du projet est présenté à la pièce Gaz Métro-1, Document 2. Les nouvelles conduites
10 sont en pointillé sur la carte.

11 Le Parc industriel de Beauharnois se démarque de par son positionnement géographique, sa
12 très vaste superficie et son emplacement particulier qui l'isole complètement des secteurs
13 résidentiels de la ville. Localisé au carrefour de la nouvelle autoroute 30 et de la route 236
14 (sortie 22), le Parc industriel de Beauharnois regroupe cinq secteurs bien distincts comprenant
15 une superficie totale de plus de 25 000 000 pieds carrés. Le parc industriel bénéficie de ce fait
16 d'un accès direct au réseau autoroutier qui vient renforcer sa position stratégique où convergent
17 également le réseau ferroviaire de CSX transportation (cour de triage et gare intermodale) et la
18 Voie maritime du Saint-Laurent (située à proximité avec le port de Valleyfield).

19 Comme expliqué précédemment, Gaz Métro doit installer une nouvelle conduite haute pression
20 à partir de son réseau, la conduite existante n'étant pas suffisante pour desservir
21 l'agrandissement d'un parc industriel de cette envergure.

3.1 Marché potentiel

22 Même si aucun client n'est encore formellement identifié, la Ville de Beauharnois désire attirer
23 des entreprises de moyenne et grande envergure. Des entrepôts et des industries sont
24 notamment ciblés.

3.2 Situation concurrentielle

1 Sans le gaz naturel, et compte tenu de la position concurrentielle du gaz naturel par rapport aux
2 autres énergies, il est fort possible que des clients de moyenne et grande envergure
3 s'abstiennent de s'implanter dans ce parc. Le gaz naturel a un avantage concurrentiel en ce qui
4 a trait au prix et aux émissions de GES.

3.3 Contribution et aide financière

5 Le 13 janvier 2015, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois adoptait une résolution
6 autorisant la signature d'un protocole d'entente entre la Ville et Gaz Métro (voir la pièce
7 Gaz Métro-1, Document 3).

8 Le protocole d'entente a été signé le 22 janvier 2015 (voir la pièce Gaz Métro-1, Document 4).
9 Le protocole prévoit une contribution de l'ordre de 3 980 092 \$ de la Ville, payable avant le
10 début des travaux.

11 Comme mentionné dans ce protocole, dans les 90 jours suivant la fin des travaux, Gaz Métro
12 informera la Ville des coûts réels des travaux. Si les coûts réels sont inférieurs aux coûts
13 estimés et déjà payés par la Ville, Gaz Métro émettra un chèque à la Ville dans les 30 jours
14 suivant l'avis pour le montant versé en trop par cette dernière. Si, à l'inverse, les coûts réels
15 sont supérieurs aux coûts estimés, la Ville s'engage à faire parvenir à Gaz Métro, dans les 30
16 jours suivant l'avis, un chèque couvrant l'excédent des coûts.

17 Selon le protocole d'entente, une analyse de rentabilité sera effectuée cinq ans après la date de
18 mise en gaz du réseau projeté. Cette analyse, préparée à l'aide de l'outil de calcul du revenu
19 requis de Gaz Métro, se fera sur la base des paramètres suivants en considérant l'ensemble
20 des clients raccordés sur le projet entre la date de mise en gaz du réseau et le cinquième
21 anniversaire de cette même mise en gaz :

22 a. revenus réels engendrés par tous les clients raccordés sur le tronçon de conduite
23 considéré dans le cadre du projet;

24 b. coûts réels de construction pour l'ensemble des infrastructures détenues par
25 Gaz Métro pour l'alimentation en gaz naturel des clients raccordés;

26 c. montants d'aide financière versés aux clients;

27 d. paramètres financiers en vigueur lors de l'analyse de rentabilité; et

1 e. les données réelles de volumes et le nombre de clients seront reconduits aux
2 années subséquentes aux fins du calcul de rentabilité selon les paramètres
3 contractuels des clients signés. Pour ces clients, le taux de distribution qui sera
4 utilisé pour les années subséquentes sera celui calculé à partir des tarifs en vigueur
5 lors de l'analyse de rentabilité.

6 Si, à la suite de l'analyse de rentabilité, le taux de rendement interne (TRI) réel du Projet
7 s'avère supérieur au coût en capital autorisé par la Régie pour l'année 2014-2015, soit 7,18 %,
8 Gaz Métro remboursera à la Ville de Beauharnois une partie de sa contribution afin de ramener
9 le TRI au taux de 7,18 % et ce, jusqu'à concurrence du remboursement complet de la
10 contribution versée originalement.

3.4 Caractérisation des sols

11 Une analyse des sols a été effectuée aux endroits stratégiques et aux endroits où des traverses
12 seront installées. Cinq puits de forage ont été effectués : deux pour la traverse de la rivière
13 St-Louis, deux pour la traverse d'autoroute 30 et un à l'endroit où sera localisé le poste de
14 détente. Deux des puits ont été forés à une profondeur de 15 mètres et les trois autres à une
15 profondeur de 5 mètres. Les forages ont démontré que le sol est composé principalement d'un
16 dépôt d'argile, ce qui permet de croire qu'il ne devrait pas y avoir d'imprévus majeurs.

4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

1 Afin d'éviter de faire un doublage sur toute la longueur de la conduite alimentant actuellement le
2 parc industriel, et comme celui-ci est de grande envergure et qu'une partie du parc se trouve
3 près de la conduite haute pression de Gaz Métro, il était plus logique et moins coûteux de faire
4 le raccordement à partir de cette conduite, traverser la rivière en haute pression et installer un
5 poste de détente pour faire la distribution dans le parc. Un doublage augmenterait la distance
6 de la conduite de près de 3,6 km, dont plus de la moitié serait réalisée dans une rue pavée. De
7 plus, l'excavation à proximité d'une autre conduite existante demande un espace de
8 dégagement qui implique une tranchée plus large. Il faut aussi noter que le doublage en haute
9 pression ne permettrait pas de raccorder de nouveaux clients sur la portion du tracé ainsi
10 doublée.

5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES

- 1 Le Projet sera réalisé conformément à l'ensemble de la réglementation applicable, notamment
- 2 conformément aux exigences de la dernière édition disponible de la norme CSA Z662 –
- 3 *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz* ainsi qu'au *Règlement sur le gaz et la sécurité*
- 4 *publique*, qui intègre les exigences des codes applicables de l'Association canadienne de
- 5 normalisation (ACNOR).
- 6 Les données techniques des conduites sont présentées ci-dessous.

Conduite	Classe (kPa)	Longueur (m)
168,3 mm en acier	2 400	1 221
219,1 mm en acier	700	25
219,1 mm en plastique	700	3 135
168,3 mm en plastique	700	2 300
114,3 mm en plastique	700	1 300
Longueur totale :		7 981

- 7 La réalisation du Projet nécessitera l'installation de 1 221 mètres de conduite d'alimentation qui
- 8 sera exploitée à une pression de 2 400 kPa. Pour ce qui est de la distribution, la pression sera
- 9 réduite à 700 kPa à la sortie du poste de détente.
- 10 Il est à noter que le diamètre des conduites a été déterminé sur la base d'estimation des
- 11 entreprises qui pourraient s'installer dans un parc industriel de cette dimension. Les besoins en
- 12 gaz naturel de cette extension de réseau sont estimés à 11 000 m³/h.

6 COÛT DU PROJET

- 1 Le Projet nécessite des investissements totalisant 3,98 M\$ entièrement payés par la Ville de
- 2 Beauharnois avant le début des travaux de construction. La répartition des coûts selon la nature
- 3 des travaux est la suivante :

4 Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

7 FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS

- 1 Puisque la Ville de Beauharnois assumera entièrement les coûts du projet sur la base des coûts
- 2 réels, il n'y a aucun impact tarifaire au moment du dépôt du Projet.

8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations requises pour l'extension de réseau sont les
2 suivantes :
- 3 > ministère des Transports du Québec (MTQ);
 - 4 > Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c.;
 - 5 > permis de construction de la Municipalité de Beauharnois;
 - 6 > Hydro-Québec;
 - 7 > Pêches et Océans Canada;
 - 8 > Transports Canada; et
 - 9 > ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
10 changements climatiques (MDDELCC).

9 CALENDRIER PROJETÉ

- 1 Gaz Métro prévoit que les travaux débuteront en juillet 2015 afin que le projet soit complété
- 2 pour décembre 2015.

Activités	Début	Fin
Signature protocole d'entente	Janvier 2015	Janvier 2015
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Mars 2015	Juin 2015
Autres autorisations	Mai 2015	Juillet 2015
Obtention des permis de construction municipaux	Mai 2015	Juillet 2015
Commande et livraison des matériaux	Mai 2015	Juillet 2015
Préparation plan et devis	Mai 2015	Juin 2015
Appel d'offres et octroi du contrat	Mai 2015	Juin 2015
Construction	Juillet 2015	Décembre 2015
Mise en gaz	Décembre 2015	Décembre 2015

10 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

- 1 Le présent Projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'installer un réseau de distribution qui
- 2 permettra éventuellement, lorsque des clients se connecteront au réseau, d'accroître les
- 3 volumes distribués et ce, sans impact sur la qualité de prestation de service de Gaz Métro à sa
- 4 clientèle.

CONCLUSION

- 1 **Gaz Métro demande à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau de**
2 **distribution dans le Parc industriel de Beauharnois et d'autoriser la création d'un compte**
3 **de frais reportés hors base, portant intérêts, advenant que les coûts réels du projet**
4 **soient supérieurs à la contribution de la Ville de Beauharnois, et dans lequel seront**
5 **cumulés tous les coûts reliés au Projet jusqu'à leur inclusion dans le dossier tarifaire**
6 **2017.**
- 7 **Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion**
8 **de la ventilation des coûts contenue à la section 6 du présent document.**